



Evaluation technico-économique d'incidences liées à des sinistres en élevage porcin



A

B

Pour qui ?

Éleveurs concernés,
Experts judiciaires,
Experts auprès des Assurances,
Cabinets d'étude

Les + de l'IFIP

Expertise technique
Neutralité de l'analyse.



Notre offre

1 à 3 jours

L'Ifip propose un appui-conseil et son **expertise technique à la demande** d'experts mandatés ou de parties mobilisées après un sinistre. Dans le cadre de **procédures ou de contentieux** y faisant suite, l'Ifip intervient pour une prestation de conseil à la demande de l'une des parties, de celle de l'expert désigné par le Tribunal ou de tout autre expert impliqué.

L'expert de l'Ifip **analyse techniquement** la situation et en évalue les conséquences techniques et économiques, en prenant en compte :

- le bâtiment d'élevage,
- l'organisation,
- les performances de l'élevage ;

ceci sans statuer en aucune façon sur les responsabilités éventuelles.

Durée : L'opportunité et les modalités d'une intervention dépendent de la nature du litige et des compétences requises.

Elles sont à déterminer au cas par cas avec le demandeur.

Devis sur mesure (de 1 à 3 jours).

Quel intérêt pour le client ?

Disposer d'une expertise technique permettant de :

- consolider le diagnostic
- mieux argumenter l'évaluation des préjudices.



Michel MARCON

Ingénieur d'étude Bâtiment - Energie
La Motte au Vicomte B.P. 35104 - 35651 Le Rheu Cedex

Tél : 02 99 60 98 24

michel.marcon@ifip.asso.fr

